

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jocelyne Haller, Delphine Klopfenstein Broggin, Anne Marie von Arx-Vernon, Marion Sobanek, Nicole Valiquer Grecuccio, Sylvain Thévoz, Emmanuel Deonna, Diego Esteban, Helena Verissimo de Freitas, Alberto Velasco, Jean Burgermeister, Pierre Bayenet, Pierre Vanek, Olivier Baud, Pablo Cruchon, Salima Moyard, Léna Strasser, Caroline Marti, Paloma Tschudi, Marjorie de Chastonay, Adrienne Sordet, Alessandra Oriolo, Jean Batou, Grégoire Carasso, Isabelle Pasquier, Pierre Eckert, Claude Bocquet, Katia Leonelli, Patricia Bidaux, Yvan Rochat, Philippe Poget, Thomas Wenger

Date de dépôt : 22 mars 2019

Proposition de motion

pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'à Genève, seulement 7% des personnes ayant donné leur nom à une rue sont des femmes ;
- le projet « 100Elles* », réalisé par le collectif l'Escouade en collaboration avec des historiennes et la Ville de Genève, afin de renommer symboliquement 100 rues de la Ville du nom de femmes ayant marqué l'histoire genevoise ;
- le fait que ces 100 femmes remplissent les critères officiels pour donner leur nom à une rue ;
- l'oppression pluriséculaire du genre féminin, qui se décline en de multiples inégalités qui structurent notre société et explique notamment que le canton de Genève compte actuellement 548 rues qui portent des noms d'hommes et 41 des noms de femmes ;

- le fait que l’histoire, écrite par des hommes et pour des hommes, ne consacre aux personnalités féminines l’ayant marquée qu’une place marginale ;
- les constitutions fédérale et genevoise, qui prévoient respectivement à l’article 8 et à l’article 15 que « la femme et l’homme sont égaux en droits » et que « la loi pourvoit à l’égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail » (al. 3) ;
- le règlement concernant la promotion de l’égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l’article 1 que « l’Etat a pour mission d’encourager l’application du principe de l’égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie [...] » (al. 1) ;
- le chapitre I de la loi sur les routes (LRoutes, L 1 10), section 7, article 16 : « Le Conseil d’Etat statue, après consultation de l’autorité communale, sur la dénomination des rues, routes et chemins ouverts au public ; il édicte les dispositions réglementaires à cet effet (...) » ;
- le chapitre IV du règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB) sur la dénomination des rues (artères) et objets topographiques, art. 13 Principes, al. 4 : « A titre exceptionnel, une dérogation peut être accordée par le Conseil d’Etat pour des noms de personnalités importantes décédées depuis plus de 10 ans et qui ont marqué de manière pérenne l’histoire de Genève. Ces noms peuvent être proposés pour dénommer des rues (artères) et des objets topographiques » ;
- le chapitre IV du RNGNB sur la dénomination des rues (artères) et objets topographiques, art. 14 Compétences, al. 1 : « Le Conseil d’Etat arrête la dénomination de toutes les rues (artères) et des objets topographiques du canton » ;
- la motion 1579, acceptée à l’unanimité par le Grand Conseil le 2 mars 2004, qui invitait le Conseil d’Etat à « donner des noms de femmes aux cycles et collèges, ainsi qu’aux institutions dispensant l’enseignement et la formation » ;
- la motion 2318, acceptée par le Grand Conseil le 2 mars 2017, qui entend « promouvoir auprès des communes (...) une meilleure représentation des noms de personnalités féminines (...) lors de la dénomination de rues... » ;
- la réponse du Conseil d’Etat à cette motion, dans laquelle le gouvernement laisse le soin aux communes de faire des propositions de noms de personnalités féminines pour de nouvelles rues ou de

changements de noms, sans qu'elles n'y soient pour autant contraintes ni même spécialement encouragées ;

- le fait qu'en deux ans, cela a permis de nommer sept rues du nom de personnalités féminines, notamment en ville de Genève, à Vernier et à Hermance ;
- le fait qu'en 2019, il temps d'aller plus loin et de passer à des mesures volontaristes et contraignantes afin de lutter contre les discriminations passées et présentes, notamment en transformant l'espace public pour qu'il reflète la diversité et la richesse de la population du canton et porte le message que l'espace public n'est définitivement plus réservé aux hommes,

invite le Conseil d'Etat

- à renommer, dans un délai de trois ans après l'approbation de cette motion, au moins cent rues ou places d'importance du canton avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise ;
- pour ce faire, à déléguer la commission cantonale de nomenclature afin qu'elle propose des changements de noms de rues en collaboration avec les communes et le BPEV, en s'appuyant notamment sur le projet « 100Elles* » et veillant à une répartition géographique équitable des rues à renommer.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Quatorze ans après l'adoption à l'unanimité de la motion 1579, réclamant que des noms de personnalités féminines soient donnés aux établissements scolaires, et deux ans après l'adoption par 54 oui contre 5 non et 24 abstentions de la motion 2318, qui a ouvert la voie à la promotion, auprès des communes, d'une meilleure représentation des noms de personnalités féminines (...) lors de la dénomination de rues, 548 rues du canton portent des noms d'hommes contre 41 de femmes. Il est donc temps de passer à des mesures volontaristes et contraignantes afin de lutter contre les discriminations passées et présentes, notamment en transformant l'espace public pour qu'il reflète la diversité et la richesse passées et présentes de la population du canton et porte le message que l'espace public n'est définitivement plus réservé aux hommes.

Cette ambition, qui a fait déjà fait l'objet de débats au sein de notre parlement, est la même qui a poussé un collectif genevois, l'Escouade, en collaboration avec la Ville de Genève, à mettre sur pied le projet 100Elles*. Inauguré le 14 mars dernier, 100Elles* compte « *mettre en avant, dans les rues de la Ville, cent femmes* remplissant les critères officiels pour obtenir une rue à leur nom* ». De mars 2019 à juin 2020, les biographies de ces 100 femmes seront publiées et des visites guidées seront organisées. Ce faisant, le projet « *traite de deux thématiques liées à l'égalité de genre. La place des femmes* dans l'espace public et le rôle des femmes* dans l'Histoire.* » Tout en déplorant le fait que, dans le canton de Genève, les hommes représentent 93% des noms donnés à des rues, l'association estime qu'il s'agit d'un « *vestige de siècles de domination masculine* » qui « *contribue aujourd'hui encore à renforcer les inégalités de genre* ».

Ci-dessous, nous reproduisons le texte accompagnant 100Elles*, qui revient sur le projet ainsi que sur les problématiques de la place des femmes dans l'espace public ainsi que dans l'histoire.

« Origine et objectifs du projet

Un dossier concernant les noms de femmes attribués aux rues a d'ailleurs été publié par le Service de promotion de l'égalité du Canton de Genève en 2005. Dans ce dossier, on retrouve la description de femmes qui remplissent les critères officiels de nomination des rues (avoir marqué de

manière pérenne l'histoire de Genève et être décédé depuis plus de 10 ans), cependant depuis le dépôt de ce dossier, seules 19 femmes ont été rajoutées en 13 ans, qui plus est, dans de petites ruelles.

Problématique de l'espace public

Nous partons du constat que la sous-représentativité des femmes dans l'espace public participe à leur invisibilisation. Il en résulte une illégitimité de leur présence au sein de la société ainsi qu'une restriction de leurs libertés individuelles. En voici quelques exemples : la proportion de femmes* dans les lieux publics est nettement inférieure à celle des hommes ; il y a peu de structures de loisirs extérieurs dits féminins* par rapport à celles qui existent pour des activités dites masculines (skatepark, terrain de foot, etc.) ; les espaces ne sont pas sécurisés pour les femmes* (...).*

Malheureusement ces problèmes ne sont pas conscientisés et surtout, peu d'actions sont mises en place pour modifier la situation. La proportion supérieure de noms de rue d'hommes par rapport aux noms de femmes est une parfaite illustration de cette problématique. Donner une plus grande visibilité aux femmes* dans l'espace public, en leur accordant notamment plus de plaques de noms de rue, serait, selon nous, un premier pas pour pallier ce problème. En installant des plaques de rue de couleur violette avec des noms de femmes*, nous souhaitons ainsi réinvestir l'espace public de manière symbolique.*

Problématique de la place des femmes* dans l'Histoire

Un autre aspect important est la place des femmes dans l'Histoire. Les femmes* en sont les grandes oubliées, alors qu'elles* y ont toujours participé, et cet état de faits explique également cette inégalité dans l'attribution des noms de rue. En effet, les rues sont nommées d'après des personnes importantes dans l'histoire de Genève. Or, puisque les femmes* ont été effacées de l'Histoire, elles* ne sont aujourd'hui pas ou très peu représentées. Ainsi, commencer par reconnaître à sa juste valeur l'importance du rôle des femmes* dans le passé est nécessaire à un futur plus égalitaire. Il est donc essentiel de rendre visibles et accessibles tous les accomplissements importants des femmes* des différentes époques. »*

Le travail réalisé par l'Escouade dans le cadre du projet 100Elles* représente une précieuse ressource. Par ailleurs, il démontre la nécessité d'agir afin de rendre l'espace public plus représentatif de la diversité de la

population. Ces différents éléments plaident en faveur d'une action volontariste et contraignante de la part du Conseil d'Etat afin d'y parvenir.

Dès lors, les signataires de la présente motion prient les député-e-s de lui réserver un bon accueil.